

Luxembourg, le 28 JUIL. 2020



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Monsieur Robert Arend
50, Haaptstrooss
L-9672 NIEDERWAMPACH

N/Réf.: 96665

V/Réf.: 8.13 N° 291/20

Monsieur,

En réponse à votre requête du 18 juin 2020 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour une coupe d'urgence sur un fonds inscrit au cadastre de la commune de WINCRANGE: section OE de NIEDERWAMPACH (Dideschschleidchen), sous le numéro 1401/3049, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi du 30 janvier 1951 concernant la protection des bois, je vous accorde l'autorisation sollicitée aux conditions suivantes :

1. Le déboisement sera réalisé sur un terrain inscrit au cadastre de la commune de Wincrange, section OE de Niederwampach, sous le numéro 1401/3049, au lieu-dit « Dideschschleidchen », conformément à la demande soumise.
2. Le déboisement se limitera à une superficie de **23 ares** et exclusivement aux essences résineuses.
3. Conformément à l'article 13 § (3), dernier alinéa, de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, le propriétaire ou le possesseur du fonds est tenu de prendre après la coupe rase, dans un délai de 3 ans à compter du début des travaux d'abattage, les mesures nécessaires à la reconstitution de peuplements forestiers équivalant, du point de vue production et écologie, au peuplement exploité.
4. Le préposé de la nature et des forêts (M. Frank Schmitz, tél : 621 202 186) sera averti avant le commencement des travaux de déboisement.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations éventuellement requises.

Contre la présente décision, un recours en annulation peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de 3 mois à partir de la notification de la présente décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement,
du Climat et du Développement durable

Carmen Weisgerber
Conseillère

Copies pour information :

- Arrondissement NORD
- Commune de WINCRANGE